

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JANVIER 2018 A 19H30

Étaient présents : M. BOUTHEMY André- Maire, BOUVIER Michel, DELAHAIE Meddy
BUSSON Françoise, BARON Rémi, DROUILLE Jérôme, GEFFRAULT Fernand, GENOUEL
Angélique, GRANDGIRARD Pascal, JEULAND Stéphane, NIEZ Sophie

Étaient absents excusés : DELALANDE Bruno, MARTIN Yannick

Secrétaire de séance : Angélique GENOUEL

Date de la convocation : 20 JANVIER 2018

Date d'affichage du compte rendu 8 FEVRIER 2018

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur Le Maire revient sur le compte rendu du précédent conseil municipal et demande si il y a des questions, en l'absence de nouvelles remarques, le compte rendu est approuvé.

2. PERSONNEL COMMUNAL

-Fin du contrôle automatique des heures de travail

Mr le Maire informe le conseil que, dorénavant, les 5 employés communaux n'auront plus à pointer à chaque prise et départ de poste.

En effet, la badgeuse présente était devenue obsolète et le comptage des heures travaillées trop compliqué. Le Comité Technique Départemental a été saisi le 11 septembre de ces questions et y a émis un avis favorable le 6 novembre 2017.

Mme Busson demande pourquoi une délibération du conseil n'a pas été prise avant que l'appareil soit retiré .Mr le Maire répond que ce retrait ne nécessitait pas de délibération, en effet ; après renseignement pris auprès du contrôle de légalité, il s'agit d'une mesure d'ordre règlementaire qui ne nécessite pas de délibération.

Certains membres du conseil s'interrogent sur le moyen de récupération des heures supplémentaires des agents s'il n'y a plus de pointeuse pour certifier de leurs dépassements de temps de travail.

Mr le Maire rappelle le règlement intérieur :

« art 16. Heures supplémentaires

Certains membres du personnel à temps complet ou à temps partiel peuvent être amenés à titre exceptionnel, à effectuer des heures supplémentaires, à la demande de l'autorité territoriale, lors d'une charge de travail supplémentaire exceptionnelle.

En accord avec le Maire, les heures supplémentaires seront récupérées par anticipation ou dans le mois. Si ce n'est pas le cas, les heures non récupérées ne seront pas reconduites. »

Mr Grandgirard propose qu'une période test soit mise en place pour vérifier le fonctionnement de ce nouveau système.

-Retour au temps de travail à 35H hebdomadaires

Suite à la mise en place de la nouvelle réforme par le CDG (Centre de Gestion de la Fonction Publique), les 2 agents techniques de la commune passent à un temps de travail de 35h/semaine sans RTT, Mr le Maire indique que cette nouvelle procédure a été présentée aux agents lors d'une réunion d'information et qu'elle est effective depuis le 1er Janvier 2018.

Il faut préciser que le CDG35 a mené pour la commune de Cornillé une prestation pour l'établissement des fiches de poste pour l'ensemble des agents de la commune qui cadre désormais le temps de travail hebdomadaire, les horaires de travail, les missions et un rappel du règlement intérieur de Cornillé.

Ce retour aux 35heures sans RTT a reçu un avis favorable du comité technique départemental, consultation qui constitue une formalité obligatoire dans la concertation des personnels.

Le contrôle de légalité de la Préfecture a été saisi, il en ressort qu'il n'y a pas lieu de prendre de délibération s'agissant d'une mesure réglementaire de la compétence du Maire.

Mr Grandgirard demande quel est l'intérêt de la commune de modifier ces temps de travail : il est répondu que cette solution est la plus simple au vu des complications qu'ont les agents dans la récupération des temps de travail hors heure. La commune de Cornillé n'a pas le besoin spécifique d'une durée de travail journalière des agents techniques de 7h30, une semaine sur deux, pour chacun des 2 agents. La commune a besoin d'une présence plus important sur l'année en temps de travail journalier.

Par ailleurs, le temps de travail des agents techniques n'est pas en concordance avec le reste du personnel communal

Certains membres du conseil demandent à ce que ce changement soit présenté individuellement aux 2 agents techniques de la commune car il semblerait que l'information n'ait pas été clairement transmise. Mr le Maire répond qu'un consultant extérieur est venu présenter cette modification mais qu'il ira lui-même voir les personnes concernées

3. FINANCES.

- Demande de subvention pour la cantine

Mr le Maire informe l'ensemble du conseil qu'un courrier de Mme Dauphin, directrice de l'école de Cornillé a été envoyé pour une demande d'augmentation de subvention.

Cette demande concerne la subvention allouée à la cantine qui est actuellement de 11 000€.

Mme Dauphin demande une revalorisation de celle-ci suite au projet d'adhésion de la cantine au circuit de distribution centrale de Saint Didier.

Pour information, le prestataire actuel est Convivio qui vend un repas au tarif de 2€32,

La cuisine centrale vend ses repas au tarif de 3€79 mais n'utilise que des produits frais et des environs.

Les repas sont aux tarifs de 3€80 pour les parents et il y en a 75 de distribués par jour.

La revalorisation demandée pour la subvention est de 17 000€.

Après étude du bilan comptable de l'OGEC, le conseil note que cette demande n'est pas justifiée au vu des chiffres actuels et demande une nouvelle présentation des chiffres pour l'exercice 2017-2018.

La subvention allouée à la cantine est donc reconduite mais reste au même montant soit 11 000€ pour le moment.

-Participation au Festival « Théâtre au village ».

Mr Delahaie Meddy demande l'accord du conseil pour reconduire la participation de la commune au festival « Théâtre au village » au mois d'août. Une Pièce de théâtre enfant sera présentée l'après-midi et une pour adulte le soir. L'évènement aura lieu le 20 Août sur la commune.

2 possibilités de financement sont proposées à la commune :

*soit la prise en charge du coût total par la commune (1800€);ce qui implique une gratuité pour les spectateurs

*soit la troupe met en place des entrées payantes et la commune participe à hauteur de-1200€.

Après un vote (8 voix pour la prise en charge totale par la commune ,3 Abstentions), le conseil valide la proposition de payer l'ensemble des prestations soit 1800€.

4. BIBLIOTHEQUE.

Mr le Maire présente au conseil le projet de réseau de lecture Publique des bibliothèques de Vitré Communauté.

5. QUESTIONS DIVERSES.

-Nombre de permis de construire délivrés en 2017

Le service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme de Vitré Communauté a transmis l'état des dossiers traités pour la commune :

2017- DOSSIERS ADS INSTRUITS															
COMMUNES	CU	DP	PA	PC	PD	TOTAL	2017	Ratios EPC					Coût 1 EPC	Mission totale mutualisée	
							EPC	CU	DP	PA	PC	PD			
CORNILLE	4	5	0	9	0	18	14,1	0,4	0,7	1,2	1	0,8	180,00 €	2 538,00 €	

-Mme Françoise Busson évoque la question des services d'une MAM (maison assistante maternelle) sur la commune suite au départ d'un locataire rue de la vigne. Le conseil prend note de cette présentation et y réfléchira.

-Mr Fernand Geffrault évoque le besoin d'un achat de parcelle appartenant aux consort Chatelais afin de réaliser le chemin vert entre Cornillé et Saint Aubin des Landes.



La parcelle A n° 69 d'une contenance de 515m² sera achetée au prix de 1.50 euros le m² soit un total de 772.50 euros, la commune prendra en charge les frais de notaire.

Cette proposition sera faite aux actuels propriétaires.

-Mme Angélique Genouel interroge Mr le Maire sur l'avancement de la modification du PADD. Une nouvelle présentation modifiée ayant été reçue à la mairie la veille du Conseil, une réunion de commission urbanisme est fixée au 06 février à 18h00 pour faire le point.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 22 février.

La séance est levée à 22h00